



Viviez, le 27 mars 2018

<http://www.leverrouge.fr>

Réunion du 27 mars 2018

Ordre du jour :

- Bilan ouverture
- Etat sur les travaux des plans d'eau
- Location et aménagement garage
- Débat fédéral :
 - a) Parcours de pêche départementaux (truites)
 - b) Empoisonnement en 2^{ème} catégorie
 - c) Réglementation en eaux closes
- Questions diverses.

Présents : P MARTY , P DELERIS, M DELERIS, J ALEXANDRE, G AMADU, A ESCRIBANO, J FAUGIERES, H CERES, Y GARCIA, T VERNIA, M CAPUS , P HERNANDEZ, R FOURNIER, L BARRI, P COMBES, J JIMENEZ, E RUFFIE, M DELVERDIER, J THOMAS, A COUSINET

Excusés : F NEGRIN, A MOLY, S BOURDONCLE, JL JANDET.

Compte rendu:

- Bilan ouverture : Peu de monde, poissons difficiles a pendre.
- Le Roudillou devrai être ouvert à la pêche pour le 6 mai, comme prévu. Le Carpodrome ne sera disponible que pour l'automne, difficultés de réaliser l'étanchéité du mur tant que le ruisseau aura un débit aussi important. Les carpes actuellement hébergées à Lanuéjols devront être transférer durant les vacances de Pâques.
- Location garage : Le portail a été réalisé par l'équipe de bénévoles. Le nettoyage et le transfert du matériel est prévu fin avril. (date possible le mardi 24 avril : a confirmer)
- Date de lâchers oubliée sur le dépliant animation : 29 mars sur l'Aveyron en AEC et jean Rouzet et Alzou en Farios.
- Débat fédéral :
 - a- **Création parcours** : Réalisation de parcours départementaux en accord avec le Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche (SDDLDP). Priorité de livraison et prix attractif des truites (0,45€ la truite Arc en ciel au lieu de 0,80€ pour les lâchers hors parcours).
Accord pour réaliser un parcours sur l'Aveyron à Prévinières, refus pour le Gua et Passelaygues (voir point c)
 - b- **Gestion piscicole en 2ème catégorie** : Accord pour participer aux commissions de réflexion et une éventuelle participation financière.

c- **Classement eaux closes et police de la pêche** : La fédération de l'Aveyron propose, (pour régler la problématique de la police de la pêche) de rattacher les plans d'eau classés en « eau close » à la deuxième catégorie (avec possibilité de restriction comme 2 canes par pêcheurs, blocage du plan d'eau pour les concours, etc...).
Ce classement permettra aux agents de l'état de mener une action de police de la pêche. Les agents de l'Etat n'étant pas habilités à mener des missions de garderie sur les eaux closes.

De fait impossibilité de créer un parcours Départemental sur un plan d'eau, où la police de la pêche n'aurait pas autorisation à intervenir.

Suite au débat, aucun consensus n'étant sorti, un vote est proposé pour le classement ou non des deux plans d'eau: Le Gua et Passelaygues.

1- Non au rattachement des deux plans d'eau :	6 voix
2- Oui au rattachement de Gua et Non à Passelaygues	4 voix
3- Oui au rattachement des deux plans d'eau	2 voix
4- Abstentions :	6 voix

Donc refus de rattachement des plans d'eau du Gua et Passelaygues.

L'Etang du Roudillou et l'étang de Lagarrigue, (parcours découverte et parcours passion) seront rattachés à la deuxième catégorie avec leurs réglementations spécifiques, ce qui permettra l'intervention de la police de la pêche.

- Questions diverses : pas de questions.

Prochaine réunion: Mardi 24 avril à 17h30 salle à AUBIN

Fin de la réunion à 18h45

Merci de votre présence, Cordialement

Le président : M. Patrick MARTY